AMAP des Volontaires

Contrat Vin Clos Aguilem décembre 2025

Entre:

Engagements

Jean-Charles Auffret SCEA Clos Aguilem 29 Grégoire Cours 34725 Saint-André de Sangonis SIRET 80875886600020 Contact: Jean-Charles Auffray mail: contact@closaguilem.com Tél: 06.88.82.92.48	ent∙e de l'AMAP des iires		
SCEA Clos Aguilem 29 Grégoire Cours 34725 Saint-André de Sangonis SIRET 80875886600020 Contact: Jean-Charles Auffray mail: contact@closaguilem.com Tél: 06.88.82.92.48	/ prénom :		
et SCEA Clos Aguilem 29 Grégoire Cours 34725 Saint-André de Sangonis SIRET 80875886600020 Contact: Jean-Charles Auffray mail: contact@closaguilem.com Tél: 06.88.82.92.48			
et 29 Grégoire Cours 34725 Saint-André de Sangonis SIRET 80875886600020 Contact: Jean-Charles Auffray mail: contact@closaguilem.com Tél: 06.88.82.92.48			Jean-Charles Auffret
et 34725 Saint-André de Sangonis SIRET 80875886600020 Contact: Jean-Charles Auffray mail: contact@closaguilem.com Tél: 06.88.82.92.48	resse :	et	SCEA Clos Aguilem
et Contact: Jean-Charles Auffray mail: contact@closaguilem.com Tél: 06.88.82.92.48			29 Grégoire Cours
et Contact: Jean-Charles Auffray mail: contact@closaguilem.com Tél: 06.88.82.92.48			34725 Saint-André de Sangonis
Contact: Jean-Charles Auffray mail: contact@closaguilem.com Tél: 06.88.82.92.48			SIRET 80875886600020
mail: contact@closaguilem.com Tél: 06.88.82.92.48			Contact:
Tél: 06.88.82.92.48			Jean-Charles Auffray
ail :	l :		mail: contact@closaguilem.com
ail:			Tél: 06.88.82.92.48
	ail :		

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau des AMAP en Île-de-France), à savoir :

Engagements de l'adhérent-e

- •Mentionner à la ferme partenaire ses (in)satisfactions.
- •Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP

Engagements de l'exploitation partenaire

- •Livrer du vin respectant le mode de production en agriculture biologique
- •Être présent aux distributions,
- •Donner régulièrement des nouvelles de la ferme
- •Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

Modalités

IMPORTANT: Le présent contrat engage les deux parties pour la livraison du Lundi 8 DÉCEMBRE 2025

Le montant total est à régler par chèque à l'ordre « SCEA Clos Aguilem », avant la livraison à la référente vin, Sakina Calvet (sakical@laposte.net, qui assurera également la distribution et doit être prévenue en cas d'absence.

Distributions

Sauf indication contraire, les distributions ont lieu le lundi soir au Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris, le lundi de 18h15 à 19h30. La distribution est placée sous l'entière responsabilité de l'association de l'AMAP des Volontaires.

Fait en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent-e

Signature de SCEA Clos Aguilem